

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

### SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---0000---

#### N° 2023/018 - FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS - CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES (FOL) - AVENANT N° 5

M. le Maire rappelle les termes de la convention passée avec la Fédération des Œuvres laïques pour la gestion du Foyer d'Animation et de Loisirs et validée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Par courrier du 13 décembre 2021, la FOL a indiqué que le montant annuel 2023 s'élèverait à 65 221 €. Il est précisé que l'appel de fonds est trimestriel. Il conviendra d'y ajouter un montant de 1 957 € au titre des frais de gestion. Le montant annuel total s'élève à **67 178 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 à la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques ci-annexée.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 074-217402809-20230309-CM23018-DE

S<sup>2</sup>LO

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 MARS 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 MARS 2023

THÔNES, le

17 MARS 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

